

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 25 Août 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-cinq le 25 août 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
IMMER Alain
GUINDT Philippe

OGER Isabelle
REUTER Olivier
THILL Céline

VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël
SIVEC Jean, ayant donné pouvoir à M. IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine, ayant donné pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 952 Sauvegardes données informatiques - Proposition CCCE de stockage externalisé

Vu le courrier daté du 16 juillet 2025 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE), concernant un projet Moselle Fibre ;

Considérant que depuis 2019 la CCCE a en charge la compétence informatique pour ses communes membres ; cela inclut notamment la mise à disposition des équipements suivants : un serveur de stockage (NAS), un répéteur de réseaux (switch), une solution wifi et un pare feu (Firewall).

Considérant que le dispositif actuel ne permet pas une sauvegarde sur un autre équipement ; autrement dit, la sauvegarde des données du NAS, se fait également sur le NAS, ce qui expose les données à un risque en cas de défaillance de l'équipement ;

Considérant que dans une démarche d'amélioration et de sécurisation des sauvegardes des données communales, Moselle Fibre propose un dispositif de stockage externalisé. Ce dispositif s'inscrit en cohérence avec la règle << 3 -2 -1 » qui correspond à : 3 copies de sauvegarde sur 2 supports différents dont 1 hors ligne ou externalisé, dans un data center situé en France, appartenant à la société BEEMO et certifiée par l'ANSSI.

Considérant que cette solution permettrait, en cas de panne du NAS local, de restaurer l'ensemble des données via le cloud. Un logiciel sera installé sur le NAS afin d'automatiser et planifier les sauvegardes. Un système de monitoring sera intégré au serveur pour assurer le suivi et le bon déroulement des sauvegardes. Le processus de sauvegarde se déroulera en deux étapes :

- Une première sauvegarde sur un serveur mutualisé hébergé par Moselle Fibre,
- Une seconde sauvegarde dans un data center.

Considérant que la CCCE envisage de mettre à disposition cette solution de stockage aux Communes membres, avec une prise en charge financière assurée par la CCCE ; et que dans le cas où cette proposition serait retenue, une modification des statuts de la CCCE serait nécessaire ;

Considérant que la CCCE sollicite l'avis de la commune sur l'opportunité de ce dispositif ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 25 Août 2025

Monsieur le Maire précise que c'est une demande qu'il a proposée depuis le début du mandat et présente un caractère indispensable pour la protection des données communales ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs,

- **APPROUVE** la proposition de la CCCE tel que présentée ci-dessus pour la mise en place d'un dispositif de stockage externalisé des données ;
- **DONNE** pouvoirs à M. le Maire de signer avec la CCCE tout document et convention en vue de la mise en place d'un tel dispositif dans les conditions spécifiées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 15 septembre 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 15 septembre 2025

Le Maire,

